

UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES PAR LE MAIRE

Le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

A) Déclaration d'intention d'Aliéner

Vente HAMM – FEUERMANN / STEINMETZ- DUFAY :	section 32 P 398/376 : 385 m ²
Vente ERNST Olivier / Sarl SOVIA :	section 32 P 112 : 4376 m ²
Vente BORDMANN Vve MULHENBACH / TRILLSAM Sébastien:	section 1 P 120/42 : 1156 m ²
Vente LOEWERT / WOEHREL Jean-Philippe :	section 1 P 112/1 : 784 m ²

B) Approbation devis et passation de commandes :

Est Signalisation : pose clôture plateau sportif et mise en place d'un portail :	3784.00 HT 4540.80 TTC
Peruchetti : création de tombes cinéraires familiales :	3833.33 HT 4600.00 TTC
Peruchetti : création d'un jardin du souvenir :	3470.00 HT 4164.00 TTC
Philip Frères : pose de stores salle du conseil :	762.00 HT 914.40 TTC
Bodet : remplacement horloge et coffret des cloches :	6638.00 HT 7965.60 TTC

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE TRANSFERT DE LA MISSION D'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME ENTRE LA COMMUNE DE NIEDERENTZEN ET LE SYNDICAT MIXTE DU SCOT RHIN-VIGNOLE-GRAND-BALLON

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 à la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisations en matière d'urbanisme entre la Commune Niederentzen et le Syndicat Mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon fixant le coût de la prestation à 4 €/habitant, (antérieurement fixé à 3.50 €/habitant). Celui-ci sera pris en compte pour le fonctionnement du service instructeur à compter du 01/01/2017 ; cependant l'appel de fonds correspondant interviendra au cours du dernier trimestre 2016.

AGREMENT DE PERMISSIONNAIRES LOTS N°2 ET N° 3

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission Communale Consultative de la Chasse réunie le 12 mai 2016 valide la demande de Monsieur Augustin CARNEIRO, locataire des lots de chasse n° 2 et 3 concernant la nomination de 2 nouveaux permissionnaires à savoir : Messieurs Patrick DELATTRE domicilié à MULHOUSE 10 rue du Trèfle et Jean-Christophe WEYH, domicilié à HUNINGUE 26 rue Kleinfeld

CHASSE LOT N°1 : CREATION D'UNE ASSOCIATION DE CHASSE « LA SOURCE AU BOIS »

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission Communale Consultative de la Chasse réunie le 12 mai 2016 Valide la demande de transfert du bail de location à l'association de chasse « la Source au Bois ».

AGREMENT GARDES-CHASSE LOT N° 1

Le Conseil municipal avait émis un avis favorable à la reconduction des deux gardes chasse précédemment nommés à savoir : Messieurs Guy TAILLARD et François HUCHET

AGREMENT DE SOCIETAIRES LOT N° 1

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission Communale Consultative de la Chasse réunie le 12 mai 2016 Valide l'agrément des associés ci-dessous

- Monsieur Thierry LICHTLE domicilié 7 rue des Sapins à Raedersheim
- Monsieur Grégory KELTZ domicilié 14 rue des Acacias à Ensisheim
- Monsieur René MATHIAS domicilié 5 rue de la Chapelle à Oberentzen

COLLEGE JEAN MOULIN : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal ne donne pas suite à la demande de subvention faite par Le collège Jean Moulin